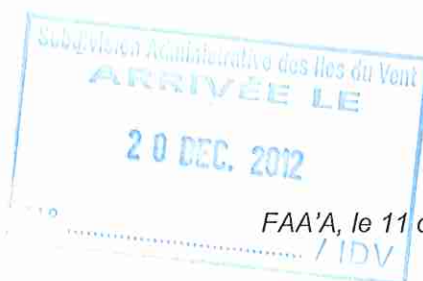




Commune
de
FAA'A



N° 205/2012

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
04 décembre 2012

Date d’Affichage :
04 décembre 2012

Date de séance :
11 décembre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 10
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : autorisant le Maire à signer le(s) marché(s) relatif(s) aux travaux d'aménagement des servitudes de la commune de Faa'a

Le Premier adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Désiré TOKORAGI

Le mardi 11 décembre 2012 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Désiré TOKORAGI, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert			D.TOKORAGI
CERAN-JERUSALEM Y André		X	
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard		X	
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie	X		
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius			V.LAURENT
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii			A-M.GRAND-PITTMAN
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana		X	
TEAUNA épouse POIA Clarisse			E.TEKURARERE
TETUAITEROI Georges			L.ZIMA
NIVA Pauline			L.PEREYRE
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			L.BARFF
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti			R.TERIITEHAU
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU épouse LE CAILL Maurea	X		
TEMAURI Jean			T.FULLER
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
AH LING épouse YNAM Barbara			N.TETUANUI



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Maurea LE CAILL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Désiré TOKORAGI a ensuite exposé à l'assemblée que :

En 2002, la Commune fait réaliser une étude relative aux routes communales et privées en vue de la dénomination des voies et de l'établissement d'un programme pluriannuel de rénovation et de réfection de son réseau routier.

Par délibération n°05/2007 du 10 janvier 2007, le conseil municipal autorise le Maire à passer un marché à commande pour les travaux d'aménagement des servitudes de la Commune de Faa'a. C'est ainsi que le 10 mai 2007, le marché n°34/2007 est conclu avec l'entreprise « POLYGOUDRONNAGE » pour la réalisation des travaux d'aménagement des servitudes. L'annexe jointe fait état des travaux réalisés depuis 2007 pour un coût total de 496 849 973 CFP.

Le marché n°34/2007 étant arrivé à terme en juin 2012, il convient de lancer un nouvel appel d'offres afin de poursuivre le programme de rénovation et de réfection du réseau routier pour un montant annuel maximum de 100 000 000 CFP. Selon des critères bien précis, notamment liés à la sécurité des riverains et au passage des véhicules de collecte des déchets, le comité chargé des « servitudes » composé d'élus et de techniciens, a décidé de lancer en priorité les projets tels qu'énumérés dans le tableau figurant à l'annexe jointe, tout en tenant compte des contraintes afférentes comme :

- *l'AEP tranche 3, dont le démarrage est programmé pour le début de l'année 2013 et qui concerne les zones de Oremu, Puurai, Heiri et Pamatai,*
- *l'obtention des conventions de passage (titre de propriété, autorisation de passage, plan cadastral).*

Ainsi, pour permettre la poursuite des travaux d'aménagement et de réfection de la voirie, conformément à l'avis des membres de la Commission environnement et services techniques du 15 novembre 2012, il est proposé d'adopter le projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Désiré TOKORAGI :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°5/2007 autorisant le Maire à passer un marché à commande pour les travaux d'aménagement des servitudes de la commune de Faa'a ;
- Vu** la délibération n°81/2011 du 13 décembre 2011 adoptant le budget principal de la Commune de Faa'a au titre de l'exercice 2012, ainsi que les délibérations n°128/2012 du 26 juin 2012, n°159/2012 du 28 août 2012 et n°173/2012 du 24 octobre portant modification du budget principal 2012 ;
- Vu** le marché n°34/2007 du 10 mai 2007 relatif travaux d'aménagement des servitudes de la commune de Faa'a ;
- Vu** le dossier technique relatif aux travaux d'aménagement des servitudes de la commune de Faa'a ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que l'avis des membres de la Commission Environnement et Services Techniques réunie le 15 novembre 2012 ;

Dans sa séance du 11 décembre 2012 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Article 1** : Est approuvé le dossier technique relatif à l'aménagement des servitudes pour un montant annuel maximum de cent millions de francs (100.000.000 CFP).
- Article 2** : Le Maire ou son suppléant est autorisé à signer le(s) marché(s) y afférent(s), et d'une manière générale, tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération, hormis les avenants.
- Article 3** : La dépense y afférente sera imputée au budget communal de l'exercice 2013 – nature 2315 – fonction 822.
- Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 11 décembre 2012

Le Président de séance,


Désiré TOKORAGI



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . **20 DEC. 2012** . et affiché le . . **20 DEC. 2012**